



M2 / MBA

PARIS 2

DROIT DES AFFAIRES
MANAGEMENT
GESTION

NOUS SOUTENIR

La Taxe d'Apprentissage



*Les Professeurs Jérôme Duval Hamel et Antoine Gaudemet,
Co-Directeurs du M2/MBA*

ÉDITO

Chers donateurs et partenaires,

Chers amis,

En quelques années, l'Ecole de Droit et Management de Paris s'est imposée comme l'une des références européennes en droit des affaires et management. Les formations qu'elle dispense, conçues conjointement par des universitaires et des praticiens d'excellence, sont plébiscitées par les professionnels. Elles figurent en tête des principaux classements français et européens en droit des affaires et management.

Ce succès n'aurait pas été possible sans votre soutien de la première heure. Les dons et la taxe d'apprentissage que vous versez année après année à l'Ecole de Droit et Management de Paris constituent une part essentielle de son financement.

Pour maintenir ce succès et l'amplifier, approfondir la connaissance scientifique bi-disciplinaire de l'entreprise et offrir à nos étudiants un enseignement sans cesse amélioré de droit et de management, nous avons encore besoin de votre soutien. En donnant et en versant votre taxe d'apprentissage à l'Ecole de Droit et Management de Paris, vous participez à la création d'un leader européen de l'enseignement du droit des affaires et management et à la modernisation de l'Université française.

Merci pour votre soutien et votre fidélité.

Antoine Gaudemet

Co-directeur du M2/MBA Droit des Affaires et Management Gestion

Promotion 2014/2015



POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Le M2/MBA est une **double formation innovante et prestigieuse**. Il propose des **cours** en Droit et Management dispensés par un **corps professoral d'excellence**. De plus, il se déroule en **alternance** au sein d'entreprises et de cabinets d'exception, et enfin, il professionnalise les étudiants via le **Programme Entrepreneurial des Business Units**. Ainsi, la formation, qui bénéficie de **frais d'inscriptions réduits**, s'est hissée en **tête des classements** aux échelles française et européenne.

Elle est également soutenue par de nombreux **partenaires de premier plan** qui ont choisi de financer la formation, d'accueillir les étudiants en apprentissage et de les coacher au cours de leur programme Entrepreneurial.

Nous soutenir, c'est permettre à la formation de continuer à proposer des frais d'inscription réduits, de concrétiser les projets étudiants, mais aussi de faire venir des intervenants de qualité. En nous soutenant, vous contribuez dès aujourd'hui à former vos collaborateurs de demain. Vous devenez partenaire d'un cursus innovant, de haut niveau, et répondant parfaitement aux besoins de l'entreprise. Contribuez au maintien de notre niveau d'excellence, au renouvellement de nos équipements pédagogiques, à l'intégration de toujours plus d'innovation dans nos enseignements. Aussi, venez recruter vos apprentis lors de nos journées de «job-dating», faite partie de nos jurys ou encore intervenez lors de cours ou de conférences.

Décidez de soutenir l'excellence.

Nos projets



B-CULT

Laboratoire d'analyse et de recherche à **dimension internationale** dont le principale sujet d'étude est la représentation du **monde productif** à travers les **arts** et les **médias**, B-Cult met en évidence à travers ses projets la présence du monde productif et les défis qu'il doit relever dans l'avenir.



TV DMA

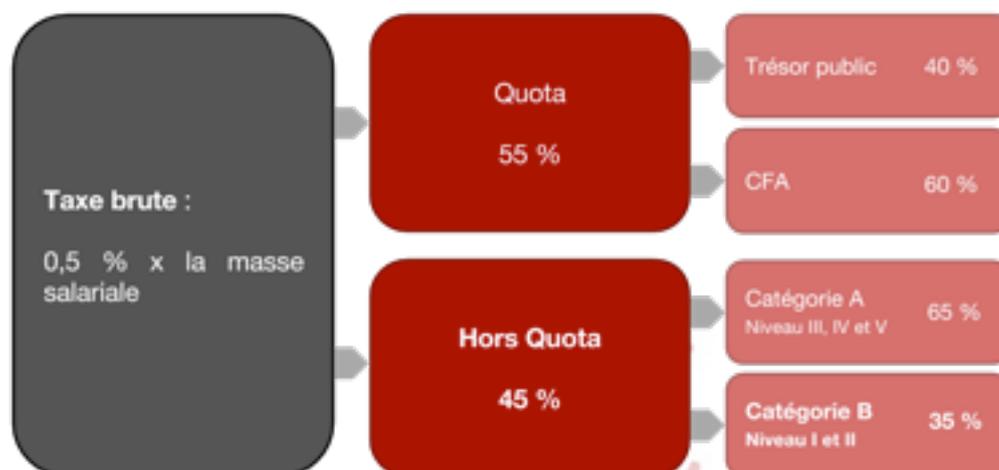
Service public académique gratuit, créé en 2010, TVDMA réalise et diffuse des vidéos d'experts et praticiens de premier plan. Son contenu est d'ailleurs **certifié par un Conseil Scientifique indépendant** et a mis en ligne jusqu'à ce jour plus de **1 800 podcasts** et traité plus de 4 800 sujets.



MORGEN

Laboratoire d'analyses et de projets à dimension franco-allemande, il organise le **«Prix franco-allemand des Industries et Commerces Culturels»** qui récompense les projets innovants s'étant distingués par des opérations franco-allemandes industrielles ou commerciales dans le domaine culturel.

Comment nous apporter votre soutien ?



La taxe d'apprentissage est un impôt **obligatoire** destiné à financer les formations professionnalisantes. Elle se décompose de la façon suivante :

Taxe brute = 0,50 %* x masse salariale

**(0,26 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)*

57 % de la taxe représente le **quota**. Cette fraction est réservée au développement de l'apprentissage et est versée pour 33 % à des CFA et pour 22 % au trésor public via le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA).

43 % de la taxe représente le **hors quota**. Cette fraction finance les formations technologiques et professionnelles et peut être affectée à un ou plusieurs **établissements supérieurs**. La répartition des fonds du hors quota est effectuée suivant les choix d'affectation des entreprises dans le cadre d'un barème de répartition prenant en compte les niveaux de formation et la liste des établissements habilités au niveau préfectoral :

- 65 % pour les formations de niveaux III, IV et V (CAP, BEP, Bac pro et Bac+2 : BTS, DUT);
- 35 % pour les niveaux I et II (licence, master 1, master 2, écoles supérieures, écoles d'ingénieurs)*.

**mise à jour selon le décret n° 2014-985 du 28 août 2014 relatif aux modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage s'appliquant à compter de la taxe d'apprentissage versée en 2015, assise sur la masse salariale 2014.*

Les étapes pour nous verser la taxe :

- **Rapprochez vous de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA)**
- **Versez lui la taxe en lui demandant de l'affecter à M2/MBA**
- **Veillez à remplir et à nous faire parvenir le formulaire (page suivante).**
- **Nous reviendrons ensuite vers vous afin de vous confirmer la bonne réception du versement et vous intégrerons pleinement comme partenaire.**

DATE LIMITE DU VERSEMENT

28 FEVRIER 2015

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

ORGANISME COLLECTEUR	
ENTREPRISE	
RAISON SOCIALE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE
SIREN	
CODE NAF	
CONTACT	
NOM	PRÉNOM
FONCTION	
TÉLÉPHONE	
E-MAIL	

Déclare reverser :

- Au **CFA FORMASUP** - 4 rue Blaise Desgoffes 75006 Paris, pour le compte du M2 / MBA Droit des Affaires et Management Gestion de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas n°20051892-09

OU

- À l'**Agent comptable de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas** - 12 Place du Panthéon, 75231 Paris CEDEX 05, au profit du diplôme M2 / MBA Droit des affaires et Management Gestion n°20051892-09

La somme de

Pour la Catégorie B

Au titre de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) désignée plus haut.



Date, Signature et Cachet



Master 2 / MBA
Droit des Affaires
& Management-Gestion
Paris II Panthéon-Assas